cid:image002.jpg@01CFE257.1C36A890

**Pouvoir adjudicateur :**

France Télévisions SA, au capital de 346 140 000 Euros, immatriculée sous le n°432 766 947 au RCS de Paris, et dont le siège social est situé à Paris – 7 esplanade Henri de France – 75907 Paris Cedex 15 – téléphone: 00 33 (0)1 56 22 60 00

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**SYSTEME D’ACQUISITION DYNAMIQUE**

**Prestations d’études qualitatives, d’enquêtes, de baromètres de satisfaction et de sondages pour France Télévisions**

**Ref n° 2019/S 145-357288**

**Date et heure limites de remise des candidatures avant le lancement du premier marché spécifique\* : Vendredi 27 septembre 2019 à 15H00**

**Le système d’acquisition dynamique est ouvert pendant toute sa durée de validité à tout opérateur satisfaisant aux critères d’admission.**

*La procédure de consultation est celle du* ***système d’acquisition dynamique***

*en application de l’ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et de son décret d’application n°2016-360 du 25 mars 2016.*

Table des matières

[Article 1 - PRESENTATION DU SYSTEME D’ACQUISITION DYNAMIQUE(SAD) 3](#_Toc14858265)

[1.1 - Objet du SAD 3](#_Toc14858266)

[1.2 - Type de SAD 3](#_Toc14858267)

[1.3 - Période de validité du SAD 3](#_Toc14858268)

[1.4 - Composition du SAD 3](#_Toc14858269)

[Article 2 - FONCTIONNEMENT DU SAD 3](#_Toc14858270)

[2.1 - Le système d’acquisition dynamique 3](#_Toc14858271)

[2.2 - Les marchés spécifiques 4](#_Toc14858272)

[Article 3 - CONTENU ET DISPONIBILITE DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) 5](#_Toc14858273)

[3.1 - Contenu du dossier de consultation 5](#_Toc14858274)

[3.2 - Disponibilité du dossier de consultation 5](#_Toc14858275)

[3.3 - Conditions de participation des candidats 5](#_Toc14858276)

[Article 4 - MODALITES D’ENVOI DES CANDIDATURES 5](#_Toc14858277)

[Article 5 - DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE 6](#_Toc14858278)

[Article 6 - CONFIDENTIALITE 6](#_Toc14858279)

[CANDIDATURE 7](#_Toc14858280)

[COMPOSITION DES CANDIDATURES 7](#_Toc14858281)

[EXAMEN DES CANDIDATURES: 8](#_Toc14858282)

[CRITERES D’ATTRIBUTION DES MARCHES SPECIFIQUES 9](#_Toc14858283)

**Identification du Pouvoir adjudicateur**

Raison sociale du pouvoir adjudicateur

France Télévisions SA, au capital de 346 140 000 Euros, immatriculée sous le n°432 766 947 au RCS de Paris, et dont le siège social est situé à Paris – 7 esplanade Henri de France – 75907 Paris Cedex 15 – téléphone: 00 33 (0)1 56 22 60 00, représentée par son représentant légal.

# PRESENTATION DU SYSTEME D’ACQUISITION DYNAMIQUE(SAD)

## Objet du SAD

Passée selon la procédure prévue l’article 81 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,  la présente consultation vise à la mise en place par France Télévisions d’un système d’acquisition dynamique (SAD).

Les marchés spécifiques pouvant être passés dans le cadre de ce système d’acquisition dynamique ont pour objet des prestations d’études qualitatives, d’enquêtes, de baromètres de satisfaction et de sondages pour France Télévisions.

Ces prestations sont décrites au Cahier des Charges Technique (CCT) joint au dossier, et pourront être précisées lors de la passation de chacun des marchés spécifiques.

## Type de SAD

SAD de : Services

## Période de validité du SAD

Le système d’acquisition dynamique est ouvert pour une durée de 2 ans reconductible deux fois par période de 1 an à compter du lendemain de la date de réception des candidatures fixées au 27/09/2019 soit à compter du 28/09/2019.

## Composition du SAD

Le SAD est composé de **7 catégories** correspondant chacune à des types de prestation de services différents.

Les catégories sont les suivantes :

* Catégorie 1 : Etudes - Fictions / Documentaires
* Catégorie 2 : Etudes - Magazines / Divertissements
* Catégorie 3 : Etudes - Information / Sport
* Catégorie 4 : Etudes - Jeunesse
* Catégorie 5 : Etudes - Marketing (Notoriété / Image / Communication)
* Catégorie 6 : Etudes - Prospectives Socioculturelles et veille
* Catégorie 7 : Etudes - Plateformes Numériques / UX

# FONCTIONNEMENT DU SAD

## Le système d’acquisition dynamique

Un système d'acquisition dynamique est un **processus entièrement électronique** de passation de marché public, pour des achats d'usage courant, par lequel l'acheteur attribue, après mise en concurrence, un ou plusieurs marchés spécifiques à l'un des opérateurs économiques préalablement sélectionnés et référencés au sein du système.

Le système est ouvert, pendant toute sa durée de validité, à tout opérateur économique satisfaisant aux critères de sélection. Les critères d’accès au SAD sont définis au présent règlement de consultation.

Tous les candidats satisfaisant aux critères de sélection sont admis dans le système et leur nombre n'est pas limité.

**Le SAD se met en œuvre de la façon suivante :**

* Un avis de publicité est publié et le dossier de consultation des entreprises (DCE) est mis en ligne pour toute la durée du système ;
* Le DCE précise la nature des achats envisagés et les quantités estimées ;
* Le système est ouvert, pendant toute sa période de validité, à tout opérateur économique satisfaisant aux critères de sélection des candidatures \* ;
* Au cours de la durée de vie du système, tout opérateur peut demander à l’intégrer \* ;
* Lorsque le Pouvoir Adjudicateur lance un marché spécifique, il invite tous les candidats présents dans le système à répondre. Le délai de réception des offres est fixé par le Pouvoir Adjudicateur, ce délai est au moins égal à 10 jours, toutefois un délai plus court peut-être fixé d’un commun accord avec l’ensemble des candidats consultés ;
* La durée de validité du système annoncée initialement peut être modifiée par le Pouvoir Adjudicateur, les opérateurs en sont informés par la publication d’un avis modificatif.

\**Les entreprises peuvent donc transmettre leur candidature durant toute la durée de validité du SAD. Cependant,* ***il est conseillé de transmettre sa candidature durant la phase initiale de candidature afin de pouvoir être référencé pour l’ensemble des marchés spécifiques qui seront passés par France Télévisions****.*

**A tout moment au cours de la période de validité du système d'acquisition dynamique, l'acheteur peut demander aux candidats admis dans le système d'actualiser leur dossier de candidature, dans un délai de cinq jours ouvrables à compter de la date d'envoi de cette demande. Les candidats ne remplissant plus les critères d’admission sont exclus du SAD.**

## Les marchés spécifiques

Pour chaque marché spécifique, France Télévisions invite tous les candidats admis dans le système à présenter une offre.

Les délais de réception des offres sont précisés dans l’invitation à soumissionner. Le délai minimal de réception des offres est de dix jours à compter de la date d'envoi de l'invitation à soumissionner.

Toutefois, France Télévisions peut fixer un délai de réception des offres plus court d'un commun accord avec les candidats invités à soumissionner, à condition que cette date soit la même pour tous. En l'absence d'accord le délai ne peut être inférieur à dix jours à compter de la date d'envoi de l'invitation à soumissionner.

Le marché spécifique est attribué au soumissionnaire qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères d'attribution définis dans le présent règlement de consultation. Ces critères peuvent être précisés pour chacun des marchés spécifiques dans l’invitation à soumissionner. La pondération des critères peut varier en fonction de la fourchette fixée dans le présent règlement de consultation.

**Forme du prix**

**Marché spécifique :**

Prix unitaire  Forfaitaire

Prix ferme  Actualisable  Révisable

# CONTENU ET DISPONIBILITE DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

## Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation mis à disposition des candidats est composé des documents suivants :

* Le présent règlement de consultation et son annexe ;
* Le cahier des clauses techniques ;
* Les cadres de réponse de candidature.

## Disponibilité du dossier de consultation

Le DCE peut être consulté et téléchargé à tout moment et gratuitement sur la plateforme de dématérialisation des marchés de France Télévisions à l’adresse suivante : <https://www.appel-offres.francetelevisions.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=560&orgAcronyme=u6i>

**Le règlement de consultation est en accès libre pendant toute la période de validité du système** sans inscription préalable. Pour télécharger l’ensemble du DCE, le candidat est invité à s’inscrire**.**

**L’attention des candidats est attirée sur le fait qu’en omettant de s’inscrire et de communiquer leur identité et leurs coordonnées, ils s’exposent à ne pas recevoir par la suite les informations complémentaires mises en ligne par le pouvoir adjudicateur et transférées directement via la plateforme à tous les candidats ayant retiré le DCE.**

## Conditions de participation des candidats

Dans les conditions définies à l’article 45 du décret nº 2016-360 du 25 mars 2016, les candidats peuvent présenter une candidature:

- soit en qualité de candidats individuels ;

- soit en tant que groupements momentanés d’opérateurs économiques (co-traitance) ;

- soit avec des sous-traitants pour une partie des prestations objet du marché ou de l’accord cadre (sous-traitance).

# MODALITES D’ENVOI DES CANDIDATURES

**Le candidat doit impérativement transmettre électroniquement sa candidature**

**Le mode de transmission papier est interdit dans le cadre d’un SAD.**

**Réponse au format électronique (Cf. annexe dématérialisation des marchés)**

**Les plis sont transmis électroniquement sur la plateforme de dématérialisation des marchés de France Télévisions à l’adresse suivante :** [**https://www.appel-offres.francetelevisions.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=560&orgAcronyme=u6i**](https://www.appel-offres.francetelevisions.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=560&orgAcronyme=u6i)

La date et l’heure prises en compte par le pouvoir adjudicateur correspondent au dispositif d’horodatage de la plateforme.

Tout autre envoi dématérialisé ne sera pas accepté (exemple : par courriel).

**Il convient de se référer à l’annexe ci-jointe pour les modalités de transmission par voie électronique.**

**Le service support de la plateforme de dématérialisation se tient à votre disposition pour vous guider dans l’utilisation de la plateforme :**

**Par mail : support@achatpublic.com**

**Par téléphone : 01.79.06.76.00 ou 0 892 23 21 20 (0,34 c/min)**

# DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Le droit applicable est le droit français.

Les voies de recours dans le cadre des contrats privés relevant de la commande publique sont :

* Référé précontractuel avant la signature de l’accord cadre devant le Président du Tribunal de Grande Instance de Paris
* Référé contractuel devant le Président du Tribunal de Grande Instance de Paris dans un délai de 31 jours suivant la publication de l’avis d’attribution ou la notification aux titulaires de la conclusion du contrat en cas de marché fondé sur un accord-cadre ou, en l’absence de publication d’avis ou de notification, dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion de l’ accord cadre.

# CONFIDENTIALITE

Les entreprises candidates sont tenues de respecter le caractère secret ou confidentiel des informations dont elles ont connaissance, même de manière fortuite, à l’occasion de la présente consultation. Elles répondent du respect de ce caractère secret ou confidentiel par leur personnel, leurs fournisseurs ou leurs sous-traitants.

Ces informations ne peuvent, sans autorisation de France Télévisions, être communiquées à d’autres personnes que celles qui ont qualité pour en connaître.

# CANDIDATURE

Tous les candidats souhaitant participer à la présente consultation doivent respecter les prescriptions ci-dessous :

## COMPOSITION DES CANDIDATURES

**Le « Dossier de candidature » est à remettre électroniquement,** rédigé en langue française ouaccompagné d’une traduction en français :

**« Dossier candidature » comprenant :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **À fournir** | **DOCUMENTS** | **A signer** |
| X | Formulaire DC1 \* dûment complété, daté - *Lettre de candidature indiquant si le candidat se présente seul ou en groupement, et la nature de ce dernier.* |  |
| X | Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat, y compris en cas de groupement les habilitations nécessaires pour représenter les cotraitants | x |
| X | Preuve d’une assurance des risques civils et professionnels |  |
| X | Formulaire DC2 \* dûment complété – *Déclaration du candidat* |  |
| X | **Les cadres de réponse de candidature** pour chaque catégorie à compléter en respectant le cadre établi par FTV. Le candidat devra remplir un cadre de réponse pour chaque catégorie à laquelle il entend être candidat.  **Toute candidature reçue ne contenant pas ce cadre de réponse sera déclarée incomplète.** |  |

**\* Ces formulaires sont téléchargeables gratuitement à l’adresse suivante :** [**www.economie.gouv.fr**](http://www.economie.gouv.fr)

**Les candidats pourront remplacer ces documents ci-dessus par le DUME (document unique de marché européen) conformément à l’article 49 du décret n° 2016-360.**

*Les candidats devront démontrer qu’ils disposent des capacités financières pour réaliser les prestations qui font l’objet du marché / accord cadre, notamment que le fait d’exécuter ce marché / accord cadre ne remet pas en cause l’équilibre financier de leur structure eu égard à leur assise financière*

*Si le candidat est objectivement dans l’impossibilité de produire, pour justifier de sa capacité financière, l’un des renseignements ou documents demandés ci-dessus, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent (par exemple : déclaration appropriée de banque…).*

*Les candidats devront démontrer qu’ils disposent des capacités techniques (moyens matériels et humains) et professionnelles pour réaliser les prestations qui font l’objet du marché / accord cadre.*

*La preuve de la capacité de l’entreprise peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats professionnels ou des références attestant de la compétence de l’entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate.*

**ATTENTION :** Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d’autres opérateurs économiques (sous-traitants, cotraitants, etc.) sur lesquels il s’appuie. Dans ce cas, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu’il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l’exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l’opérateur économique. L’appréciation des capacités se fera de manière globale.

Ces pièces sont rédigées en langue française ou accompagnés d'une traduction en langue française.

**En cas de cotraitance et de sous-traitance, ces documents doivent être remis par chaque membre du groupement ou sous-traitant.**

## EXAMEN DES CANDIDATURES:

FTV ouvre le pli et vérifie la recevabilité du candidat au regard des pièces administratives et de ses capacités à répondre aux besoins exprimés.

Si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces relatives à la candidature, dont la production était réclamée, sont absentes ou incomplètes, le candidat pourra être amené à compléter son dossier sur demande du pouvoir adjudicateur, dans un délai maximum de 4 jours calendaires à compter de l’envoi de cette demande par mèl. Si passé ce délai, le dossier n’est pas complet, le pouvoir adjudicateur l’éliminera. Cette possibilité de régularisation est une faculté offerte au pouvoir adjudicateur mais en aucun cas une obligation.

En cas d’absence ou de manquement de certains documents, France Télévisions pourra demander au candidat de compléter son dossier de candidature **dans un délai maximum de 4 jours calendaires à compter de l’envoi de cette demande par mèl.**

Si passé ce délai, le dossier n’est pas complet, le pouvoir adjudicateur éliminera le candidat. Cette possibilité de régularisation est une faculté offerte au pouvoir adjudicateur mais en aucun cas une obligation.

**Seront ainsi éliminés :**

* Les candidats qui ne peuvent pas soumissionner à un marché en application des dispositions des articles 45 et 48 de l’ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015.
* Les candidats dont les dossiers sont incomplets ou qui n’ont pas fourni les renseignements exigés et ce après éventuelle mise en œuvre des dispositions de l’article 55-I du décret 2016-360 du 25 mars 2016.
* Les candidats ne disposant manifestement pas des capacités suffisantes pour exécuter le marché / accord cadre sans qu’il soit besoin d’un examen approfondi du dossier, c'est-à-dire ceux dont les capacités professionnelles, techniques et financières sont, à l’évidence, sans qu’il soit besoin d’un examen approfondi du dossier de candidature, insuffisantes pour assurer l’exécution des prestations faisant l’objet du marché / accord cadre
* Les candidats n’atteignant pas les niveaux minimum de capacités fixés par France Télévisions le cas échéant.

**Niveaux minimum de capacités :**

**1/ Capacité financière :**

* Sans objet

**2/ Capacité professionnelle :**

* Capacité à délivrer différentes méthodologies (quali, quanti, on line …) : **catégories 1 à 7**

**3/ Capacité technique :**

* Être en capacité de justifier de minimum de 5 études réalisées par les personnels de l’entreprise, sur le marché français sur les deux dernières années pour la thématique concernée : **catégories 1 à 7**
* Minimum 1 directeur d'étude ayant au moins 5 ans d’expérience dans le domaine de l’audiovisuel : **catégories 1 et 2**
* Minimum 1 membre de l’équipe ayant au moins 5 ans d’expérience dans le domaine des média/loisirs : **catégories 3, 4 et 5**
* Minimum 1 membre de l’équipe ayant 5 ans minimum dans le domaine des études socioculturelles, planning stratégique, analyse de tendance : **catégorie 6**
* Minimum 1 membre de l’équipe ayant au moins 3 ans d’expérience dans le domaine de l’UX : **catégorie 7**

Le candidat non admis ou exclus du SAD en est informé par courrier motivé.

Le candidat admis dans le SAD en est informé par courrier.

# CRITERES D’ATTRIBUTION DES MARCHES SPECIFIQUES

**Critères de jugement des offres :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Critère** | **Sous-critère** | **Fourchette** |
| **Prix** | | 30% à 50% |
| **Technique** | Qualité de la méthodologie et des livrables | 30% à 50% |
| Compréhension de la problématique | 10% à 20% |
| Exemples de livrables / rapports pour des missions comparables | 0% à 20% |

La somme des poids des critères doit être de 100 points.

**Ces critères peuvent être précisés pour chacun des marchés spécifiques dans l’invitation à soumissionner.**

**Les marchés spécifiques prendront la forme de :**

**- accord-cadre à bons de commandes mono attributaire sans minimum et sans maximum**